

Secrétariat général

Paris, le 14/06/16

Direction des ressources humaines

**Note**

Sous-direction du recrutement et de la mobilité

à

Bureau des mobilités et des recrutements interministériels

Liste des destinataires in fine

Nos réf. : 16001930

Affaire suivie par : Sylvie CHEVALLIER

Tél. : 01 40 81 30 19- Fax : 01 40 81 61 94

Courriel : [rm2.rm.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rm2.rm.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet** : Préparation de la liste de postes proposés à la mobilité des officiers de port (OP) et des officiers de port adjoints (OPA) pour le cycle 2017-3 (prise de poste au 1<sup>er</sup> mars 2017).

**Ref.** Procédure de l'appel à postes – liste 484

**PJ** : Annexe 1 - Calendrier prévisionnel

La présente note a pour objet de fournir aux services les informations relatives à l'organisation du cycle de mutation pour le corps des OP/OPA.

## 1. Champ d'application

Les postes concernés par la présente note sont ceux relevant des programmes des services des MEEM/MLHD, dont la publicité de la vacance est assurée au moyen de MOBILITÉ.

Les modalités de publication dans l'application MOBILITÉ vous sont en outre précisées dans la procédure de l'appel à postes liste 484 jointe. Elle stipule le rôle de chacun des intervenants dans la procédure (service, RZGE, DRH), et notamment les spécificités de saisie et de validation des postes des grands ports maritimes (G.P.M).

La liste des postes sera en ligne et consultable sur intranet :

<http://mobilite.e2.rie.gouv.fr>

mais aussi par internet :

<http://mobilite.application.developpement-durable.gouv.fr/>

**Le numéro attribué à la liste des OP/OPA est le 484**

## **2. Préparation de la liste 484**

### **2.1. Enregistrement des postes dans Mobilité**

Conformément au calendrier ci-joint en annexe 1, entre le 20 juin et le 3 août 2016 inclus, les services enregistreront les postes dans Mobilité dans les conditions précisées dans le §2. de la procédure de l'appel à postes liste 484. A l'instar du cycle précédent, pour les postes situés dans les grands ports maritimes (G.P.M), une procédure particulière est mise en place pour la saisie des postes.

### **2.2. Validation par les RZGE**

Entre les 4 et 11 août 2016 inclus, les RZGE valideront les postes remontés par les services (§3. de la procédure de l'appel à postes liste 484).

Au terme de ces deux premières phases, un délai permettra de procéder aux derniers ajustements entre la DRH et les RZGE.

J'attire votre attention sur la nécessité qu'à chaque niveau de responsabilité, la plus grande rigueur soit apportée à chaque phase d'exécution de cette procédure dont la qualité est la garante d'une bonne fluidité des mouvements des agents candidats à la mobilité au MEEM et au MLHD.

Pour toutes questions générales relatives à la procédure de publication des postes à pourvoir, vous pouvez prendre directement l'attache de :

M. Patrick TERRIER, chef du bureau des mobilités et des recrutements interministériels

Tél. : 01 40 81 75 70

M. Uyen DUONG, adjoint au chef du bureau des mobilités et des recrutements interministériels

Tél. : 01 40 81 70 44

Mme Sylvie CHEVALLIER, Chargée d'études « publication »

Tél : 01 40 81 30 19

Pour les ministres et par délégation,  
Le chargé de la sous-direction  
du recrutement et de la mobilité par intérim

**Signé**

Robert COURRET

## ANNEXE 1

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL des Officiers de Port (OP) et Officiers de port adjoints (OPA) cycle 2017-3

#### **Préparation de la liste**

Date de début de remontée des postes :	20 juin 2016
Date limite de remontée des postes :	3 août 2016
Date de début de vérification par les RZGE :	4 août 2016
Date de fin de vérification par les RZGE :	11 août 2016
Date de publication de la liste :	19 août 2016

#### **Réception des candidatures**

Date limite de réception par le chef de service d'origine :	26 septembre 2016
Date limite de réception par le chef de service d'accueil :	3 octobre 2016
Date limite de réception par la DRH :	10 octobre 2016

#### **Date prévisionnelle de la CAP**

CAP OP : 8 novembre 2016  
CAP OPA : 6 décembre 2016

Date d'effet de mutation : <b>1<sup>er</sup> mars 2017</b>
--

## Liste des destinataires

### **Mesdames et messieurs les responsables des zones de gouvernance des effectifs (DREAL, et DEAL)**

- directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
  - DREAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
  - DREAL Bretagne
  - DREAL Normandie
  - DREAL Corse
  - DREAL Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
  - DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie
  - DREAL Pays de la Loire
  - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
- directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon

### **Mesdames et messieurs les directeurs**

- des directions départementales interministérielles (DDTM)
- de la direction des territoires et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
- des grands ports maritimes de Dunkerque, Le Havre, La Rochelle, Rouen, Nantes Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion
- des ports autonomes de la Nouvelle-Calédonie et de Papeete

**Monsieur le sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires (SG/DRH/MGS3)**

**Madame la sous-directrice de la gestion administrative de la paie (SG/DRH/GAP41)**

**Monsieur le sous-directeur des ports et du transport fluvial (DGITM/DST/PTF)**